La Voie Municipale

Numéro 82 **Novembre | Décembre 2023**

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Bonjour à tous,

Novembre est là, déjà. Cette année, on dirait qu'on est prêt. L'été ayant été plutôt maussade et gris, passons aux joies des festivités hivernales. Que ce soit le tapis blanc de dame Nature, les sports d'hiver, le réconfort d'un bon potage au Café sans frontières, les lumières de Noël ou les rires d'enfants, ce temps de l'année nous fait souvent chaud au cœur.

Pour la municipalité, le mois de novembre est celui des prévisions budgétaires. Ce temps de l'année est très occupé pour notre administration, mais je tiens à réitérer que c'est également un moment important pour l'implication citoyenne. Lors des derniers conseils municipaux, plusieurs citoyens sont venus partager leurs préoccupations et leurs attentes quant à l'avenir de la municipalité. Ces opinions permettent aux conseillers de mieux saisir quelle vision est celle de la population.

Le défi est de desservir équitablement tous les secteurs de notre vaste territoire et de voir à la priorisation des projets et à la saine gestion des fonds. Depuis quelques années, nous travaillons davantage à la prévention qu'à la réaction. Il est important de poursuivre dans cette direction. Ainsi, une stabilité du taux de taxation est assurée, chose qui, par les années passées, a trop varié. Beaucoup de rattrapage, car plus de réactions que de prévention. Trop de rattrapage peu palpable aussi. C'est donc moins intéressant de payer pour des choses qu'on ne voit pas toujours au quotidien, mais la municipalité est sur la bonne voie.

La refonte du plan d'urbanisme est également une responsabilité légale des municipalités et suit son cours pour Saint-Armand. Une consultation publique a débuté le 18 octobre dernier à la salle communautaire et se poursuit par écrit jusqu'au 18 novembre prochain. Plus de détails sont disponibles dans les pages qui suivent. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou de vos préoccupations.

Pendant ces mois plus sombres, je vous invite aussi, une fois de plus, à profiter de l'offre de divertissements offerte dans cette édition de *La Voie Municipale*. Nous sommes une municipalité active où le bénévolat et l'implication débordent. Je suis personnellement toujours très fière de cette belle participation et je remercie encore une fois tous ceux et celles qui s'impliquent de près ou de loin!

Bonne lecture!

Caroline Rosetti, mairesse

MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

C'est avec une grande fierté que votre directeur du service incendie entouré de son directeur aux opérations, de ses lieutenants, pompiers et premiers répondants vous ont accueilli le 14 octobre dernier lors des portes ouvertes à la caserne pour conclure la Semaine de prévention des incendies. Beau temps, hot dogs et sourires étaient au rendez-vous. Nous sommes persuadés que certains petits humains ont même fait de beaux rêves à la suite de leur visite. Merci à tous ceux qui sont venus nous rencontrer.

Votre sécurité est notre priorité
Matthew Grenia, Directeur
Service de sécurité incendie Saint-Armand et Pike River

AVEZ-VOUS PRATIQUÉ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION?

1) Choisissez la date et l'heure de votre exercice d'évacuation et l'emplacement fictif, dans la maison, où débuterait l'incendie.
2) Vérifiez le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée avant de faire votre exercice d'évacuation. S'ils sont branchés à une centrale de surveillance, informez d'abord votre fournisseur avant de les faire sonner. Assurez-vous que vos sorties de secours sont dégagées de tout obstacle (i.e. objets encombrants, neige, etc.).
3) Faites un exercice d'évacuation **au moins 2 fois par année**, lors de la vérification du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée, avec toutes les personnes habitant sous votre toit, en suivant les étapes suivantes :

→ faites sonner l'avertisseur de fumée;
→ activez une minuterie pour connaître le temps de votre évacuation;
→ évacuez votre maison, selon votre plan d'évacuation, en essayant de le faire en moins **de 3 minutes**;
→ une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement;
→ faites le bilan de votre évacuation et apportez des modifications pour vous améliorer.

- Au cours de l'année, si votre avertisseur émet un signal sonore intermittent, remplacez les piles.
- Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil.
- Pensez à remplacer les piles des avertisseurs lorsque vous emménagez dans un nouveau logis et ne peinturez jamais les avertisseurs.
- Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, vous devez les remplacer tous les 10 ans.

SAINT-ARMAND
BROME-MISSISQUOI

RÈGLEMENTATION HIVERNALE

STATIONNEMENT DE NUIT EN HIVER

Il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public situé sur le territoire de la Municipalité entre 23 h et 7 h, entre le 15 novembre et le 31 mars inclusivement. Cette interdiction ne s'applique pas pour la période s'étendant du 23 décembre au 3 janvier.

Cependant, des panneaux de signalisation prévoyant des dispositions différentes pourront être installés dans des stationnements municipaux.

SIGNALISATION DE DÉNEIGEMENT

Il est interdit à tout conducteur de stationner un véhicule à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement de la neige par les employés de la Municipalité et où une signalisation à cet effet a été placée.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LA REFONTE D'URBANISME

Le 18 octobre dernier a eu lieu une assemblée publique concernant la refonte d'urbanisme. Le document se retrouve en intégralité sur le site internet de la municipalité. Il est possible à tous les citoyens de transmettre leurs commentaires par écrit à la municipalité **d'ici le 18 novembre 2023, avant 16 h** à l'adresse électronique suivante: **refonte@municipalite.saint-armand.qc.ca**

Voici dans un graphique simplifié les prochaines étapes qui devront être appliquées avant l'adoption de tous les règlements d'urbanisme prévus pour avril 2024.

RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	
Septembre 2023	**Avis de motion et dépôt des projets de règlements** **Adoption des projets de règlements**
Octobre 2023	**Assemblée publique de consultation**
Février 2024	**Adoption (avec ou sans changement)** du plan et des règlements d'urbanisme – Dépendra des ajustements exigés par la MRC, le cas échéant.
Février 2024	**Avis public informant les citoyens d'un recours possible à la CMQ.** (Demande d'évaluation de la concordance entre le plan d'urbanisme révisé et les nouveaux règlements de remplacement)
Mars 2024	**Avis public annonçant le nombre d'inscriptions requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu (PHV).** C'est à cette étape que les citoyens peuvent s'opposer formellement au nouveau règlement de zonage.
Avril 2024	**Entrée en vigueur du plan et des règlements d'urbanisme** Délivrance du certificat de conformité de la MRC

CONSULTATION POSTALE—COMPTEURS D'EAU

Le 11 septembre, le conseil municipal de Saint-Armand a adopté le processus encadrant la consultation postale sur les compteurs d'eau. Les propriétaires d'une résidence ou d'un terrain desservis par les réseaux d'aqueduc de Saint-Armand (secteur Philipsburg) devaient répondre à la question suivante :

Quelles actions doivent être réalisées par la municipalité en lien avec les compteurs d'eau résidentiels ?

a) La municipalité de Saint-Armand doit poursuivre l'installation, le remplacement et l'entretien des compteurs d'eau pour tous les immeubles du secteur Philipsburg. La tarification de l'approvisionnement en eau doit correspondre à la quantité d'eau consommée par chaque immeuble.
b) La municipalité de Saint-Armand doit mettre fin à l'installation, au remplacement et à l'entretien des compteurs d'eau dans le secteur Philipsburg. La tarification de l'approvisionnement en eau doit être divisée entre le nombre d'immeubles (en prenant en considération le nombre de logements).

Le dépouillement des bulletins de consultation et le dépôt des résultats auront lieu le 6 novembre. Au moment d'envoyer ce bulletin d'information, le résultat de la consultation n'était pas encore connu.

Le résultat de la consultation sera publié sur le site internet de la municipalité à la suite de la séance du conseil du 6 novembre prochain.

UNE JOURNÉE POUR SE SOUVENIR

Le 11 novembre de chaque année, les Canadiens de partout au pays se recueillent en silence pendant quelques instants pour se souvenir des hommes et des femmes qui ont servi, et qui continuent de servir notre pays en temps de guerre, de conflit et de paix. Nous rendons hommage à ceux et celles qui ont combattu au nom du Canada - pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918), la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la guerre de Corée (1950-1953) ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont servi depuis. Plus de 1 500 000 Canadiens ont ainsi servi le pays et plus de 100 000 d'entre eux sont morts. Ils ont donné leur vie et sacrifié leur avenir pour que nous puissions vivre en paix.

Nous portons le coquelicot qui est devenu pour nous un symbole du souvenir. Il nous rappelle la fleur d'un rouge très vif qui pousse encore de nos jours dans les endroits qui ont été des champs de bataille en France et en Belgique.

Les fleurs et les alouettes servent à nous rappeler la capacité de la nature à résister aux éléments destructeurs des guerres déclarées par les hommes, symbole d'espoir, donné à une humanité en désarroi. Au Canada, traditionnellement, les coquelicots que nous portons étaient fabriqués par d'anciens combattants invalides. Nous les portons en souvenir de ceux et celles qui sont morts en combattant pour la paix. Lorsque nous portons ces coquelicots, nous nous rappelons des horreurs de la guerre et de la valeur inestimable de la paix.

Les deux minutes de silence sont un autre moyen très symbolique et important de se souvenir de la guerre tout en pensant à la paix. Deux minutes sont à peine suffisantes pour bien penser et réfléchir. Lorsque nous nous recueillons et que nous inclinons la tête, nous nous souvenons de ces braves hommes et femmes qui se sont courageusement portés volontaires pour defendre la cause de la liberté et de la paix.

Extrait du document Une journée pour se souvenir - Anciens Combattants Canada

ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE AUX CANETTES DE BOISSON

Le 1er novembre 2023, la consigne continuera de s'appliquer aux canettes de boisson gazeuse et de bière, mais s'appliquera aussi à toutes les autres boissons en canette de 10 ml à 2 l, qu'il s'agisse de petits jus de légumes, d'eau pétillante ou de boissons alcoolisées.

Ainsi, 300 millions de nouveaux contenants annuellement grâce au système de consigne. Cet élargissement de la consigne aux contenants de boisson en aluminium permettra de réduire sensiblement nos déchets liés à la consommation de boisson.

La consigne est la façon la plus écologique de recycler vos contenants. Dans le système de consigne actuel, 100 % des contenants retournés chez les détaillants sont recyclés. Quant aux canettes en aluminium, elles sont recyclables à l'infini.

UNIFORMISATION DU PRIX DE LA CONSIGNE À 10 CENTS

À compter du 1er novembre, la consigne est uniformisée à 10 cents pour tous les contenants de boisson, à l'exception de certaines bouteilles de verre de 500 ml et plus déjà consignées à 25 cents.

NOUVELLES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Le lundi 2 octobre dernier, les élèves de notre belle école ont eu l'incroyable opportunité d'aller visiter la Grange à livres. Sur le lieu enchanteur du Clos de l'Orme blanc de Saint-Armand, l'E-scouade des bibliothécaires du CSSVDC nous attendait. Les super-héros des livres nous avaient préparé deux activités de lecture créées sur mesure pour les élèves du village. En effet, un invité surprise s'est joint à la troupe, l'auteur et illustrateur Rémy Simard, également citoyen de notre belle communauté. Quel plaisir de voir les enfants complètement engagés dans un moment de lecture inédit des livres et albums de M. Simard. La magie était au rendez-vous! À la suite de la lecture *Mon Teddy à moi* et d'un quiz bien mis en scène par nos bibliothécaires et sous l'écoute attentive de M. Simard, nous avons finalement pu échanger avec lui sur les débuts de sa carrière jusqu'à aujourd'hui. Les discussions furent très enrichissantes pour nos élèves. Finalement, nous avons terminé la matinée en prenant notre dîner à travers les installations du magnifique vignoble du Clos de l'Orme blanc.

Activité réussie!

TROIS PANNEAUX COMMÉMORATIFS SUR LES NOIRS DE SAINT-ARMAND

Elle aurait 225 ans cette année, la petite Hannah Giles. Elle est née libre et Noire dans la seigneurie de St-Armand en 1798. Elle est la fille de Hannah Moul et Cato Giles, tous deux ayant accédé à la liberté chez-nous. On le sait grâce aux travaux de recherche de Heather Darch alors qu'elle était conservatrice du Musée du comté de Missisquoi à Stanbridge East.

Ce n'est là qu'un exemple des informations sur les Noirs de St-Armand qu'on trouve sur trois panneaux commémoratifs placés dans le petit parc près de l'ancienne église Notre-Dame de Lourdes. Initiative de Guy Paquin, ces panneaux présentent l'essentiel de ce qu'on sait sur la petite communauté afro-québécoise ayant vécu chez-nous autour de l'année 1800.

Hannah a pu se rappeler à nos mémoires grâce à Culture et Communication Québec et au soutien de la municipalité de Saint-Armand. C'est ainsi que nous en apprenons de plus en plus sur notre histoire fascinante et singulière.

Guy Paquin

NOUVELLES DU CARREFOUR CULTUREL

Le **16 décembre vers 11 h**, c'est le retour de la chorale de Noël sous le chapiteau en avant du Café sans frontières.

Vous aurez la possibilité de goûter à des marrons chauds en plus d'une table où de petites surprises seront à votre disposition. Tous les citoyens et musiciens de Saint-Armand sont invités à participer à une nouvelle version du Jam de Noël.

NOUVELLE DU COMITÉ LOISIRS ET SPORTS

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS: Le comité Loisirs et Sports de Saint-Armand a besoin de votre aide. C'est grâce à des bénévoles que nous avons la Fête du village, le Classique d'été, la distribution de cadeaux du Père Noël. Nous sommes présentement en recrutement de bénévoles pour être en mesure de poursuivre ces beaux événements. Si le cœur vous en dit, faites parvenir votre candidature à l'adresse suivante : info@municipalite.saint-armand.qc.ca

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi, 6 novembre	19 h 30	Lundi, 4 décembre	19 h 30

Suivez-nous sur notre page Facebook **Municipalité de Saint-Armand** pour toutes les informations concernant les séances du conseil tenues en présentiel à la salle du Centre communautaire au 444, chemin Bradley, Saint-Armand.

Prochaines dates de tombée pour *La Voie Municipale* le 14 décembre 2023 et le 15 février 2024 – 16 h